

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **8 février 2016**

Décision n° **CP-2016-0711**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Voirie de proximité - Acquisition de 2 parcelles de terrain nu et de 4 volumes d'espace public, angle de la rue de la Monnaie, de la rue Mercière et de la rue de Brest et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble immobilier Mercière-Saint Antoine

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 29 janvier 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 9 février 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Colin, Charles, Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brumm (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Lung), Frier.

Commission permanente du 8 février 2016**Décision n° CP-2016-0711**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Voirie de proximité - Acquisition de 2 parcelles de terrain nu et de 4 volumes d'espace public, angle de la rue de la Monnaie, de la rue Mercière et de la rue de Brest et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble immobilier Mercière-Saint Antoine**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 25 janvier 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la régularisation foncière des espaces publics jouxtant l'ensemble immobilier complexe situé 1 bis, 3, 5, 7 et 11, rue de la Monnaie - 72 à 92, rue Mercière - 56 et 58, rue de Brest et 7, rue de l'Ancienne Préfecture à Lyon 2°, la Métropole de Lyon doit acquérir 2 parcelles de terrain nu ainsi que 4 volumes d'espace public situés à l'angle de la rue de la Monnaie, de la rue Mercière et de la rue de Brest et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble immobilier Mercière-Saint Antoine.

Il s'agit des parcelles cadastrées AE 153 et AE 154 situées respectivement 56, rue de Brest et 3, rue de la Monnaie, d'une superficie totale de 616 mètres carrés et des volumes n° 12, 14, 15 et 28 figurant dans l'état descriptif de division en volumes modificatif de l'ensemble immobilier susvisé et dont l'assiette foncière est de 797 mètres carrés.

Ces biens seront intégrés au domaine public de voirie métropolitain après acquisition.

Aux termes du projet d'acte, l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble immobilier Mercière-Saint Antoine a accepté de céder ces biens, libres de toute location ou occupation, au prix de 10 € le mètre carré, soit 14 130 € pour 1 413 mètres carrés de superficie totale des parcelles et de l'assiette foncière des volumes ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - l'acquisition, par la Métropole de Lyon, au prix de 14 130 €, biens cédés libres de toute location ou occupation, de 2 parcelles de terrain nu cadastrées AE 153 et AE 154 et de 4 volumes d'espace public, soit les volumes n° 12, 14, 15 et 28 figurant dans l'état descriptif de division en volumes modificatif, le tout situé à l'angle de la rue de la Monnaie, de la rue Mercière et de la rue de Brest à Lyon 2° et appartenant à l'Association syndicale des propriétaires de l'ensemble immobilier Mercière-Saint Antoine, dans le cadre de la régularisation foncière des espaces publics jouxtant l'ensemble immobilier complexe compris à l'angle des rues de la Monnaie, Mercière, de Brest et de l'Ancienne Préfecture à Lyon 2°,

b) - l'état descriptif de division en volumes modificatif correspondant.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O4364, le 26 janvier 2015 pour la somme de 800 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 14 130 € correspondant au prix d'acquisition et de 1 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2016.